

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 28 juin 2021

Gestion des engins de pêche perdus : la Délégation de façade Méditerranée lance l'appel à projets « RECUPMED 2 »



© Sandrine Ruitton / MIO

La Délégation de façade maritime Méditerranée de l'Office français de la biodiversité lance un appel à projets « RECUPMED 2 » lié au retrait, à la prospection et à la valorisation des engins de pêche perdus sur les trois régions de la façade méditerranéenne (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) pour un montant de 150 000 €.

Cet appel à projets vise à identifier des bénéficiaires et à les accompagner dans la mise en œuvre de leurs actions. Il s'adresse à toute entité de droit public ou privé (collectivité, établissement public, association, entreprise privée...). Le financement de cet appel à projets « RECUPMED 2 » est possible grâce au plan France relance alloué par le Gouvernement à l'Office français de la biodiversité.

Agir pour limiter les impacts de ces engins sur la biodiversité marine

Comme toute activité humaine, la pêche professionnelle est génératrice de déchets. Le matériel de pêche usagé, produit de manière contrôlée, est traité à terre. A l'inverse, les engins de pêche perdus, déchets produits accidentellement, ont tendance, à rester en mer. Dans la plupart des cas, les pertes d'engins de pêche ne sont pas volontaires.

Responsables du piégeage accidentel de nombreuses espèces, ces engins de pêche perdus tels que les filets de pêche, les casiers, les hameçons, altèrent les fonds marins et leur fonctionnement et polluent la mer. En plus de leurs impacts environnementaux, ils représentent un danger pour les usagers de la mer, et constituent une perte financière non négligeable pour les pêcheurs.

Grâce au programme GhostMed initié en 2015 par l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (*qui associe l'université Aix-Marseille, le Centre National de Recherche Scientifique et l'Institut de Recherche pour le Développement*) et dont l'Office français de la biodiversité est partenaire depuis 2018, **1 459 engins de pêche perdus** sur la façade méditerranéenne sont aujourd'hui recensés. Différentes initiatives locales, menées par des gestionnaires d'aire marine protégée, des clubs de plongées, des associations, certains services de l'état et l'OFB, ont d'ores et déjà permis d'en retirer **127**, notamment dans le cadre du marché RECUPMED (<https://professionnels.ofb.fr/fr/article/ghostmed-suivi-engins-peche-fantome-en-mediterranee>).

On constate aujourd'hui qu'une réelle dynamique se met en place sur toute la façade méditerranéenne sitôt qu'un engin de pêche est perdu : chacun œuvre pour le retirer rapidement, ce qui permet de limiter les impacts.

Avec cet appel à projets, l'Office français de la biodiversité souhaite maintenir cette dynamique de restauration en mer en récupérant ces déchets et en favorisant la mise en place de filières de traitement, en priorité au sein des aires marines protégées, sur les trois régions de la façade méditerranéenne (Occitanie, PACA et Corse).

Les modalités pratiques pour répondre à cet appel à projet

Le règlement et l'ensemble des informations relatives à cet appel à projets sont disponibles sur le site internet de l'Office français de la biodiversité : <https://ofb.gouv.fr/actualites/gestion-des-engins-de-peche-perdus-la-delegation-de-facade-mediterranee-lance-lappel>

L'appel à projet est ouvert à partir de ce lundi 28 juin. Les projets peuvent être déposés jusqu'au 6 septembre selon les modalités en ligne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Anne Salvado, chargée de mission à la délégation de façade maritime Méditerranée – 07 60 05 67 24, anne.salvado@ofb.gouv.fr.



Pour en savoir plus sur France relance

Le plan France relance, lancé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement, a pour ambition de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de notre économie. L'OFB, premier opérateur du Plan de relance en matière d'eau et de biodiversité bénéficie d'une enveloppe totale de 85 M€ au titre du Plan de relance. <https://ofb.gouv.fr/le-plan-france-relance>

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Office français de la biodiversité

Direction interrégionale PACA-Corse / Délégation de façade maritime Méditerranée
2 rue Henri Barbusse
Bât. CMCI- 4^e étage
13001 Marseille
Tél : +33 (0)4 96 17 54 74
www.ofb.gouv.fr

Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Romane Dondi / 07 63 32 69 89
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr